



Bastia, u 12 di maghju di u 2020

Scagnu di u Presidente

Cumunicatu di stampa

**Jean-Guy Talamoni, Presidente di l'Assemblée di Corsica
Petru Antone Tomasi, Presidente di u gruppu Corsica libera**

Report de la rentrée en septembre : le vote de l'Assemblée de Corse doit être respecté

Jeudi 7 mai, l'Assemblée de Corse votait en séance publique une délibération entérinant notamment la décision de ne pas ouvrir les collèges et lycées.

Suite à l'adoption des amendements de la présidence de l'Assemblée et du groupe Corsica Libera, l'hypothèse d'une ouverture, même partielle, des collèges et lycée avant septembre était clairement écartée par l'Assemblée. Rappelons que les murs de ces établissements appartiennent à la CDC et que les personnels techniques, indispensables à leur fonctionnement, font partie des agents de la Collectivité.

Pourtant, de nombreux enseignants et parents d'élèves nous ont saisis ces dernières heures, ayant reçu des courriers de la direction de plusieurs collèges indiquant :

« Conformément aux décisions gouvernementales le collège sera en mesure d'accueillir les élèves de 6ème et de 5e à compter du 18 mai... » Ces lettres constituent une violation de la décision de l'Assemblée et une marque évidente de mépris à l'égard des institutions corses issues du suffrage universel.

Dans une situation de cette gravité, nous demandons au Président du Conseil exécutif, conformément à ses prérogatives notamment de chef du personnel, de faire appliquer strictement la décision de l'Assemblée de Corse, et de rétablir ainsi pleinement la crédibilité des institutions corses et du vote de ses élus.

CONTACT PRESSE :

Julia Marchini – 06 03 66 94 80 – julia.marchini@isula.corsica
www.isula.corsica/assemblea

